

Pour diffusion immédiate

« Journée Golf vert » : les golfs de Mont-Tremblant investissent une fois de plus dans la Diable!

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 24 août 2011 : Le Manitou, Le Géant, Le Diable, La Belle, La Bête et Le Maître ont tous accepté de verser 1 \$ dollar à AGIR pour la Diable pour chaque golfeur qui bravera leur parcours le samedi 3 septembre prochain et ce, pour une deuxième année d'affilée.

« Nous sommes très heureux de renouveler l'expérience cette année encore », se réjouit Denis Bergeron, président de l'organisme. « L'année dernière, plus de 1 000 \$ ont été amassés. Cette contribution symbolise la belle collaboration entre AGIR et ces golfs. Mentionnons toutefois que ceux-ci sont déjà proactifs pour la protection de l'eau du bassin versant de la rivière du Diable et ce, depuis quelques années. » En 2003, les six terrains de golf situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant (VMT) ont signé une entente avec la municipalité concernant un suivi de la qualité de l'eau. L'entente, entérinée par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), vise à réduire les impacts potentiels sur l'eau de l'exploitation d'un terrain de golf. L'entente a donné lieu à un regroupement entre les six golfs susmentionnés, le directeur de l'environnement de VMT, un conseiller de VMT et un représentant du MDDEP.

Le suivi comprend 8 stations d'échantillonnage d'eau souterraine et 20 d'eau de surface. Quatre d'entre-elles sont à même la rivière du Diable, où sont analysés les effets amont-aval d'un terrain, ainsi que ses effets cumulatifs. Des échantillons sont prélevés quatre fois par année, et les paramètres analysés sont les matières en suspension, le phosphore total, les nitrates, les nitrites et une vingtaine de pesticides et leurs sous-produits (toutes les matières utilisées ou susceptibles de l'être). Une présentation sur le regroupement des golfs de Mont-Tremblant est disponible en ligne au www.agirpouurladiable.org, dans la section « Documentation » du site.

En plus du suivi, le regroupement veille à adopter de meilleures pratiques culturelles et de gestion, comme l'utilisation minimale des intrants. D'ailleurs, l'article 73 du Code de gestion des pesticides du MDDEP impose aux golfs de réduire leur utilisation de ces produits chimiques. À tous les trois ans, les terrains de golf doivent transmettre un plan de réduction des pesticides au ministre, plan devant être signé par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec. « Sans oublier les plans de revégétalisation des rives conçus par la MRC des Laurentides, que les golfs appliqueront sur leur terrain d'ici 2013, et les outils de sensibilisation sur la bande riveraine qu'ils disposeront sur leur terrain à l'attention des golfeurs », précise Catherine Ferland Blanchet, directrice d'AGIR pour la Diable. Rappelons que ces outils ont été élaborés par Abrinord, ACCORD Laurentides, AGIR pour la Diable, le CRE des Laurentides et la SADC des Laurentides. « Nous sommes heureux de poursuivre le travail entamé. Nous vous invitons à, vous aussi, encourager cette initiative locale... en jouant au golf! », conclut Catherine Ferland Blanchet.

Quand? Samedi, le 3 septembre 2011

Où? Tous les golfs de Mont-Tremblant, à savoir Le Diable et Le Géant (www.tremblant.ca), La Belle et La Bête (www.golflabelleetlabete.com), Le Manitou (www.golfmanitou.com) et Le Maître (819.425.9888)



Pour en savoir plus sur AGIR pour la Diable, visitez le www.agirpouurladiable.org

